



# FAMILLES DE FRANCE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, Le 1<sup>er</sup> Octobre 2013

### Boissons dites énergisantes

#### Familles de France attend des pouvoirs publics des mesures fermes

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire) vient de confirmer scientifiquement les doutes que Familles de France émettait depuis l'origine de la commercialisation des boissons dites énergisantes (BDE).

En effet l'ANSES indique que la consommation des BDE doit être modérée, compte-tenu de leur dosage, notamment en caféine. Si les BDE sont associées à l'alcool, à la chaleur ou à l'activité physique, elles peuvent générer des situations à risque, particulièrement pour des personnes prédisposées et rarement diagnostiquées.

Les BDE ne sont pas de simples sodas et leur enrichissement en substances n'est pas anodin pour la santé des consommateurs et ce, à n'importe quel âge !

**Familles de France** conclue que ces boissons sont potentiellement dangereuses et somme les pouvoirs publics de prendre des mesures fermes quant à la commercialisation et la promotion de toutes les BDE :

- **la vente des BDE doit être règlementée**, à l'instar de l'alcool, et doit être **interdite aux mineurs** ;
- **la promotion des BDE doit être encadrée** afin que les messages diffusés ne soient pas contraires à ce que le produit apporte réellement ;
- **des messages de prévention doivent être associés aux publicités des BDE**, à l'image des messages de prévention en nutrition.

**Contact Presse : Thierry Vidor 06 64 31 98 68**